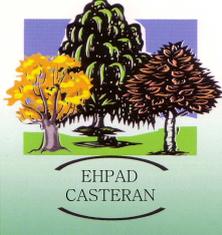


<p>PROTOCOLE</p> 	<p style="text-align: center;"><i>PRO-gdr 001 v3</i></p> <p style="text-align: center;">PROCESSUS DE DECLARATION DES EVENEMENTS INDESIRABLES GRAVES</p>	<p style="text-align: right;">2016-08 Version 3 Nb de page:1</p>
---	--	--

Objet:

Déterminer le processus de signalement et de gestion des événements indésirables graves à l'EHPAD Casteran.

Définition:

Est un « événement indésirable (EI)»: Tout événement survenant au sein de l'EHPAD (ou en «sortie » qui peut avoir des conséquences néfastes sur les résidents, les visiteurs, les professionnels, les biens.

Objectifs :

Détecter les événements indésirables de fonctionnement,
Identifier les risques liés à la sécurité du résident, de sa famille et du personnel,
Optimiser la coordination des vigilances pour éviter si possible la survenue d'un événement indésirable grave de même nature en engageant des actions correctives puis préventives.

Références:

Recommandations ANESM.
Programme d'amélioration de la qualité : PAQ 2 / FA 02-05
Engagements de la convention tripartite

Documents associés:

Le guide de déclaration des événements indésirables qui comprend :
La charte de non punitivité d'incitation au signalement des événements indésirables graves
La fiche technique AGEVAL : « Déclarer un événement indésirable en 5 étapes »
Le référentiel des événements indésirables graves
Les algorithmes (signalement, niveaux de gravité, analyse)

Evaluation:

Analyse en continu, statistiques annuelles, retour en réunion plénière et aux instances.
Tout signalement sera analysé.
Tout déclarant aura un retour de son signalement.
Une évaluation annuelle permettra une évolution du système de déclaration.

Rédaction	Vérification :	Validation :
IDE référente QUALITE GDR : Anaïs DUHOUX	Le Directeur /Cadre de santé : Philippe Guilloux	La Président,
Date : 16 aout 2016	Date : 16 aout 2016	Date :
Signature :	Signature :	Signature :